

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21092661***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**26 JUL. 2021**Greffé
DIVISION MONSN° d'entreprise : **0730 896 483**

Nom

(en entier) : **Société immobilière de Nivelles**(en abrégé) : **SOCINIV**Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **7000 Mons, Chaussée du Roeulx 63****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

EXTAIT DES RÉSOLUTIONS ÉCRITES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 MAI 2021

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

i. prend connaissance et, pour autant que de besoin, accepte la démission de la société à responsabilité limitée Compagnie d'Investissement dans le Secteur Social, avec comme représentant permanent Monsieur Alexandre Carpentier de Changy, en sa qualité d'administrateur unique de la Société, avec effet ce jour. Il donne décharge à la société à responsabilité limitée Compagnie d'Investissement dans le Secteur Social pour l'exercice de son mandat d'administrateur pendant l'année comptable 2020 ainsi que l'année comptable en cours.

ii. décide de nommer en qualité de nouveau administrateur de la Société, pour une durée indéterminée prenant cours ce jour, la société à responsabilité limitée Compagnie d'Investissement dans le Secteur Social, ayant son siège social à 7000 Mons, Chaussée du Roeulx 63 enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0477.005.220, qui désigne Monsieur Ben Haegeman comme son représentant permanent.

iii. décide de confier tout pouvoir à Me Frederic Deltour, Me Tom Wera et Me Madeleine Robyns, avocats – ainsi qu'à tout autre avocat de l'association LMBD, dont le cabinet est établi à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 177/7, et à la société B-Docs, dont les bureaux sont établis à 1000 Bruxelles, rue du Taciturne 27 (ainsi que ses administrateurs et ses employés), avec le droit d'agir seul, et avec pouvoir de substitution, afin de remplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre des décisions prises ci-dessus à n'importe quel guichet entreprise, le Moniteur belge et/ou la Banque Carrefour des Entreprises, et de manière plus générale, en vue de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile en vue de mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Tom Wera
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).